



Le cadre de l'engagement bénévole (novembre 2025)

La commission inter associative de France Bénévolat propose à chaque association de concevoir son propre cadre de l'engagement bénévole au centre duquel s'inscrit la charte du bénévolat. Son contenu et ses modalités d'animation dépendront de chaque association, selon son secteur d'activité, le type de missions proposées aux bénévoles, la taille de l'association, l'équilibre entre les différentes catégories d'acteurs (bénévoles, salariés, volontaires en service civique, salariés en mécénat de compétence...).

Un cadre de l'engagement bénévole, pourquoi ?

Pour fédérer toutes les énergies autour du projet associatif et de ses valeurs,
Dire le sens de l'engagement bénévole,
Développer le sentiment d'appartenance,
Motiver et guider chaque bénévole,
Donner les principaux points d'appui pour éviter les dérives et conflits, ou les gérer.
Autrement dit, il montre « ce qu'on fait ensemble et comment on le fait ».

Un cadre de l'engagement bénévole, pour qui ?

En premier lieu pour les bénévoles de l'association, mais aussi pour les salariés, volontaires, stagiaires et alternants, personnes en mécénat de compétence... en vue de créer les bases de bonnes relations entre tous.

Un cadre d'engagement bénévole, quels contenus ?

Il précise notamment les modalités liées à :

- L'accueil des bénévoles et leur intégration dans une mission,
- La mise en œuvre des engagements réciproques tout au long de l'engagement,
- L'interruption de l'activité et de la mission d'un bénévole, à son initiative ou à celle de l'association.

Ce cadre d'engagement bénévole est porté par un ensemble de documents articulés entre eux de façon cohérente pour présenter les valeurs (le pourquoi) et les modalités (le comment).

Parmi les documents spécifiques à l'engagement bénévole, on peut trouver par exemple :

- La charte du bénévolat, ou charte des bénévoles
- Le livret d'accueil des bénévoles
- Les conventions d'engagements réciproques
- Les fiches de mission bénévole
- Les actions de formation pour les bénévoles
- Le guide du bénévole
- Les lettres de mission
- Le Passeport Bénévole

Parmi les documents généraux, on peut trouver par exemple :

- La Charte de l'association ou la Charte du mouvement ou charte des valeurs
- Le projet associatif
- Les statuts et le règlement intérieur
- La politique d'adhésion à l'association
- Les Règlements d'activité

Tous ces documents n'ont évidemment pas lieu d'exister dans toutes les associations.

Toutefois **la charte du bénévolat tient une place centrale dans le cadre de l'engagement bénévole**. Cette charte ne s'encombre pas de détails, mais s'en tient à l'essentiel et ne prend pas l'allure d'un règlement intérieur axé sur les droits et devoirs. Par exemple, la charte pourra prôner le respect de la personne et le devoir de discrétion que cela implique, et un règlement intérieur ou une « convention d'engagements réciproques » ou une « lettre de mission » pourront préciser les limites à respecter par le bénévole.

Un cadre de l'engagement bénévole, comment ?

1. Comment élaborer le cadre de l'engagement bénévole ?

Le cadre de l'engagement bénévole doit être porté par les instances de l'association, conseil d'administration, voire assemblée générale.

Au-delà, la démarche associera le plus largement possible les parties prenantes concernées : responsables bénévoles et salariés, acteurs bénévoles dans la diversité des missions proposées. Pour une mise à jour, un enrichissement, l'association pourra, par exemple, expérimenter sur des sites pilotes, ou un panel d'acteurs, recueillir de bonnes pratiques au sein de l'association ou auprès d'autres associations...

2. Comment partager et diffuser le cadre de l'engagement bénévole ?

Il s'agit de partager ce cadre au sein de l'association en impliquant tous les acteurs concernés, en premier lieu les responsables de l'accueil et de l'animation des bénévoles au quotidien.

La communication à travers des documents attrayants et illustrés permettra de bien le relayer au sein de l'association, par exemple par des pages internet à destination des bénévoles, des affiches pour promouvoir l'esprit du bénévolat au sein de l'association... Ces documents contribuent à former le sentiment d'appartenance, à susciter la fierté d'être membre de l'association...

3. Comment faire vivre le cadre de l'engagement bénévole ?

Dès l'accueil, le cadre de l'engagement bénévole est présenté aux futurs bénévoles pour éclairer leur décision d'entrer dans l'association en toute connaissance de cause.

Puis chaque bénévole pourra être invité à formaliser son engagement :

- soit par un accord oral,
- soit en signant la charte du bénévolat,
- soit en signant une convention d'engagements réciproques.

Tour d'horizon pour réfléchir au cadre de l'engagement bénévole

6 questions pour ouvrir la réflexion

1. Quel est le sens de l'engagement au sein de l'association au regard de ses finalités, missions et valeurs ?
2. Comment l'engagement associatif s'inscrit-il dans une perspective de citoyenneté active, de transformation sociale ?
3. Pourquoi mobiliser des bénévoles dans le cadre du projet associatif ?
4. Quelle est la valeur ajoutée d'un engagement libre et gratuit à l'égard du projet associatif ?
5. Quelle est la part prise par le bénévolat dans la réalisation du projet associatif ?
6. Quels liens les bénévoles sont-ils appelés à entretenir avec les autres acteurs du projet associatif : adhérents, bénéficiaires, usagers, volontaires, salariés... ?

6 sujets clés à prendre en compte dans les engagements de l'association à l'égard de ses bénévoles

1. L'information des bénévoles sur le projet associatif et la vie de l'association,
2. L'accueil et l'intégration des bénévoles dans leur mission et au sein de l'association
3. La mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des missions par les bénévoles
4. La gestion des missions menées des bénévoles
5. Le développement des compétences des bénévoles
6. La couverture assurantielle des bénévoles.

6 sujets clés à prendre en compte dans les engagements des bénévoles à l'égard de l'association liés

1. Au respect des finalités, de l'éthique et des objectifs de l'association par les bénévoles,
2. À l'organisation, au fonctionnement et au règlement intérieur,
3. À l'exercice d'une mission et d'une activité par les bénévoles,
4. À la posture des bénévoles vis-à-vis des bénéficiaires, préconisée par l'association,
5. Aux modes de relations entre les bénévoles et les autres acteurs, préconisés par l'association
6. À l'accompagnement et la formation des bénévoles proposés par l'association.

Au-delà, ces engagements pourront concerner la façon dont les bénévoles :

- sont reconnus et valorisés à travers leur engagement
- sont invités à prendre leur place dans le fonctionnement de l'association
- peuvent s'associer au projet associatif
- peuvent prendre des initiatives au sein de l'association.

Le cadre d'engagement bénévole pourra également préciser les modalités de fin de l'activité d'un bénévole, à son initiative ou à celle de l'association.

France Bénévolat pour le Crédit Mutuel

>> Pour en savoir plus :

- [Fiche memo - Les 6 piliers des bonnes pratiques de gestion des bénévoles](#)
- [Modèle de Charte du bénévolat](#)
- [Guide pratique « Association et bénévoles »](#)